



Nombre de Conseillers
en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 8 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 03/10/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT –
MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE
ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI
CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC~~
HERVOCHE – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI –
AUDREY MORET – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG
– ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. ANTONIOLI – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M.
HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

M. BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

**Convention avec la
JIL basket pour la
mise à disposition
d'un éducateur
sportif**

Monsieur Dulin expose :

Dans le cadre de son projet de club, la JIL Colayrac Basket a présenté une proposition de mise à disposition d'un poste d'éducateur sportif pour la saison 2025 - 2026.

Pour le financement de cet emploi à temps complet de Madame Léa MAZZER, l'association avait obtenu l'engagement de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne à condition, pour ce dernier, que la commune participe au financement de ce poste.

AR Prefecture

047-214700692-20251008-D2025100805-DE
Reçu le 13/10/2025

Après discussion avec les membres du bureau de la JIL, il a été convenu depuis 2023, que la participation financière de la Mairie ne pourrait s'envisager qu'en contrepartie de l'intervention de cet éducateur sportif au sein de notre accueil de loisirs pendant les mercredis et les vacances scolaires. Ainsi le financement de cette mise à disposition est compensé par un recrutement de moins sur ces périodes assurant un coût neutre pour les finances communales. Pour cette année scolaire 2025/2026, nous nous sommes accordés sur un volume horaire de 280 heures, représentant 7 semaines à 40 heures.

Le montant de la subvention mairie 2025-2026 de cette opération serait donc de :

- subvention Mairie (17€/h x 280h) 4 760 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1°) **d'accepter** le principe de la mise à disposition d'un éducateur sportif par l'association JIL Colayrac Basket pour des interventions au sein du périscolaire et de l'extrascolaire de Colayrac-Saint Cirq.

2°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention annuelle de mise à disposition qui précisera la valeur et le coût horaire de ces interventions au sein de la collectivité ainsi que les conditions de cette mise à disposition, et tous documents afférents à ce dossier.

3°) **de prévoir** les crédits nécessaires, lors de la prochaine décision modificative du budget, pour le versement d'une subvention à l'association JIL Colayrac Basket d'un montant de 4760 € correspondant à la participation communale à l'emploi d'éducateur sportif précité pour l'année scolaire 2025-2026.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 08 octobre 2025
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

